

ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'INSTITUTION

1 FINALITÉ

Le présent document définit l'organisation fonctionnelle de la Fondation et précise la structuration des responsabilités, des domaines d'activité et du système de management. Il vise à assurer :

- la clarté des rôles et des responsabilités ;
- la cohérence multi-sites ;
- la lisibilité du fonctionnement institutionnel.

Il ne fixe ni les orientations stratégiques (réf. 1.2.2), ni les principes du système de management de la qualité (réf. 1.2.4) : il décrit l'architecture organisationnelle permettant leur mise en œuvre.

2 GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

2.1 Conseil de Fondation

Le **Conseil de Fondation** constitue l'organe de gouvernance de l'institution.

Il définit les orientations générales, valide les axes stratégiques et exerce la surveillance globale de la Fondation.

2.2 Direction

La **Direction** assure la conduite opérationnelle de la Fondation.

Elle est responsable :

- de la mise en œuvre des orientations stratégiques ;
- de la coordination des domaines d'activité ;
- de la conformité légale, réglementaire et institutionnelle.

Elle garantit la cohérence globale du fonctionnement de l'institution.

2.3 Direction élargie

La **Direction Élargie** regroupe des membres de l'administration choisis par la Direction Générale.

Elle participe :

- à la coordination intersectorielle ;
- à l'analyse des risques et opportunités ;
- à la déclinaison opérationnelle des axes stratégiques.

Elle constitue un espace de concertation et d'analyse permettant d'assurer la cohérence du fonctionnement institutionnel.

3 RESPONSABILITÉS FONCTIONNELLES

3.1 Responsables de secteur

Les responsables de secteur assurent la conduite opérationnelle des domaines d'activité qui leur sont confiés.

Ils sont responsables notamment :

- de l'organisation des activités de leur secteur ;
- de l'encadrement des équipes ;
- de la mise en œuvre des orientations institutionnelles.

Ils rendent compte à la Direction.

3.2 Responsables de processus

Des responsables de processus peuvent être désignées afin d'assurer la maîtrise et l'amélioration de processus spécifiques au sein de l'institution.

Leur rôle consiste notamment à :

- veiller à la cohérence et à l'évolution du processus concerné ;
- suivre les indicateurs associés ;
- coordonner les actions d'amélioration.

Les responsables de processus rendent compte à la Direction.

Lorsque le périmètre fonctionnel est aligné, la responsabilité de processus peut être assumée par le responsable de secteur concerné. Lorsque le processus est transversal ou spécialisé, un responsable distinct peut être désigné.

3.2.1 Fonctions de support à la Direction

Certaines fonctions transversales contribuent au bon fonctionnement institutionnel et soutiennent la Direction dans la coordination et la structuration des activités.

Ces fonctions peuvent notamment concerner :

- l'administration ;
- les finances ;
- la coordination institutionnelle ;
- la qualité et l'amélioration continue.

Elles exercent un rôle de soutien, de coordination ou d'expertise, sans constituer nécessairement un niveau hiérarchique supplémentaire.

4 ORGANISATION MULTI-SITES

La Fondation constitue l'entité faîtière au sein de laquelle s'inscrivent les différents sites ou structures associées (les résidences Praz Joret et Le Signal).

L'organisation repose sur les principes suivants :

- un tronc normatif commun applicable à l'ensemble de la Fondation ;
- des déclinaisons locales lorsque les spécificités opérationnelles l'exigent.

Les adaptations locales peuvent être mises en place dès lors qu'elles respectent la hiérarchie documentaire et le cadre institutionnel commun.

Cette organisation vise à assurer à la fois la cohérence institutionnelle et l'adaptation aux réalités opérationnelles de chaque site.

5 ARTICULATION DOCUMENTAIRE

La présente Organisation Fonctionnelle est en relation avec :

1.2.0 (FON) DC – Mission et Vision

1.2.1 (FON) DC – Charte Éthique

1.2.2 (FON) DC – Orientation Stratégique

1.2.4 (FON) DC – Politique Qualité